



Sur proposition budgétaire de la maison Saint Thomas de Villeneuve, le Président du Conseil Départemental a arrêté les tarifs suivants pour la période de janvier à décembre 2017. Ce nouveau tarif est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Tout a été mis en œuvre pour contenir l'évolution de prix et proposer un prix de journée acceptable par tous les résidents.

**Le barème journalier à charge du résident en Hébergement Permanent est le suivant :**

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance	TOTAL / JOUR
GIR 1-2	57,13 €	23,25 €	80,38 €
GIR 3-4	57,13 €	14,75 €	71,88 €
GIR 5-6	57,13 €	6,25 €	63,38 €

### **Tarif dépendance**

- ✓ Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le Conseil Départemental verse directement une dotation globale à la maison Saint Thomas de Villeneuve au titre de l'APA. Cette aide est attribuée pour les résidents dont la perte d'autonomie est classée dans les groupes 1 à 4. Il reste à charge de chacun le « talon » dont le montant correspond au prix de dépendance du groupe GIR 5 et 6 soit 6,25 €.
- ✓ Pour les ressortissants d'autres départements classés en GIR 1 à 4, une demande d'APA doit être faite directement par la famille, le résident ou son représentant légal auprès du département d'origine.

**Pour les ressortissants d'Ille et Vilaine, le prix de journée 2017, quelque soit le niveau de dépendance, se décompose de la façon suivante :**

*Pour les plus de 60 ans :*

Hébergement	57,13 €
Dépendance	6,25 €
<b>Coût total par jour</b>	<b>63,38 €</b>

*Pour les moins de 60 ans, le prix de journée s'élève à 74,27 €.*

### **Les autres aides financières**

Selon la situation personnelle des aides peuvent être attribuées :

- Allocation Logement,
- Aide Sociale Légale, pour les frais d'hébergement.

Baguer Morvan, le 1<sup>er</sup> janvier 2017  
Véronique SCHNEIDER  
Directrice